

REGLEMENT GRAPHIQUE
AVANT DECLARATION DE PROJET N°2
VALANT MISE EN COMPATIBILITE
DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Echelle : 1/7500°

Projet de PLU arrêté le 4 février 2013
Enquête publique du 5 septembre au 8 octobre 2013
Approbation le 14 novembre 2013

3.1

Bureau d'études UrbaDoc
Chef de projet : Etienne BADIANE
9, avenue Maurice Bourgas Maunory
31200 TOULOUSE
05.34.42.02.91
contact@be-urbaDoc.fr

Légende

- Zones Urbaines
- Ub Zone urbaine : bourg-centre
 - Ue Zone urbaine : extensions pavillonnaires
 - Ul Zone urbaine à vocation de loisirs
 - Ui Zone urbaine à vocation d'activité industrielle, artisanale ou commerciale
 - Uxc Zone urbaine à vocation d'activité destinée à l'unité de compostage
- Zones A Urbaniser
- AU1 Zone à urbaniser prioritairement sous condition de renforcement des réseaux
 - AU2 Zone à urbaniser dans un second temps sous condition de renforcement des réseaux
 - AU3 Zone à urbaniser dans un troisième temps sous condition de renforcement des réseaux
 - AU0 Zone à urbaniser fermée (COS 0)
- Zone Agricole
- A Zone agricole
 - A1 Zone d'habitat diffus en zone agricole
 - A2 Siège d'exploitation en zone agricole
 - Ace Corridor écologique en zone agricole
 - Ah Zone d'habitat en zone agricole susceptible de recevoir de nouvelles constructions
- Zones Naturelles
- N Zone naturelle à préserver
 - N1 Zone d'habitat diffus en zone naturelle
 - Nb Bâti à usage d'activité lié à la valorisation des richesses du sol et du sous-sol
 - Nl Zone naturelle à vocation de loisir
 - Npv Zone naturelle destinée à la ferme photovoltaïque
 - Nh Zone naturelle susceptible de recevoir de nouvelles constructions
- Autres limites
- Espaces boisés classés
 - Pièce et cours d'eau
 - Emprise de richesse des sols et sous-sols
 - Emplacement réservé à la réalisation et l'accessibilité de la STEP
 - Éléments et secteurs de paysage protégés par l'article L1237° 5-1- du C.U.
 - Changement de destination au titre de l'article L1231°-3- du Code de l'Urbanisme
- Le droit de préemption urbain s'applique sur toutes les zones U et AU du territoire communal

